

## UNION OU MARIAGE HOMOSEXUEL ?

A question grave, réponse grave.

Les Chrétiens ne doivent pas parler de la souffrance des hommes et des femmes, mais parler à partir de celle-ci pour être à hauteur de cœur. Il en va de notre responsabilité. Les progrès médicaux ont rendu possibles les revendications des homosexuels dans le domaine de la procréation. Ils ont permis de dissocier la conception de son contexte naturel. Mais tout est-il acceptable ? Respectant la valeur spirituelle et le caractère unique de chacun, comme médecins, *a fortiori* chrétiens, nous nous devons d'avoir une réflexion uniquement préoccupée par ce qui fonde notre humanité, notre liberté d'être.

Souffrance, le regard blessant de l'autre.

Le fait homosexuel a été longtemps relégué dans un ghetto. Nous ne devons pas nier cette **souffrance** de se découvrir différent, homosexuel malgré l'acceptabilité grandissante de notre société. Mais veillons à ce que la banalisation du fait homosexuel ne risque de rendre cette souffrance tout autant indicible. Il est de notre responsabilité d'accueillir cette souffrance quand elle a besoin de se dire. Le barbare n'est-il pas celui qui refuse l'humanité singulière de l'autre ?

Quel est le centre du débat ?

Ce qui est en cause n'est pas la reconnaissance de la valeur de liens homosexuels stables, analogues à des "liens conjugaux", mais la "parentalité" homosexuelle. Ces liens ont été pris en compte par un certain nombre de réponses législatives, certes perfectibles comme sur le plan patrimonial ou fiscal. Le mariage est un acte social grave engageant plusieurs vies et dépassant ainsi le simple sentiment amoureux. Le mariage de façon universelle et de tous les temps est une réponse pour donner une stabilité féconde aux familles, cellules constitutives de nos sociétés. Le mariage a donc une valeur sociétale essentielle liant les générations entre elles au-delà du sentiment amoureux. Ce dernier s'est invité récemment dans le mariage apportant un supplément fragile d'humanité à cette union sans en être la justification, la condition nécessaire et indispensable.

La loi et l'exception.

La récente confirmation de la loi en faveur du mariage homosexuel en Espagne a permis de connaître la réalité des chiffres grandeur nature cinq ans après le premier vote de cette loi. Les mariages homosexuels ne représentent que 1,4% de ceux célébrés dans ce pays. Peut-on construire une loi sur une exception ? Peut-on imposer l'exceptionnel au plus grand nombre ? A l'inverse, l'exception doit-elle recevoir la même réponse que celle du plus grand nombre ?

## Egalité et Equité.

Doit-on traiter de façon égalitaire les couples homosexuels et hétérosexuels ? Non car ils sont **différents** par delà la théorie du « gender » qui attribue à la seule culture la différence sexuelle. Le couple hétérosexuel peut donner la vie de façon autonome librement. A l'inverse, le couple homosexuel doit de toutes les manières bénéficier d'une intervention extérieure contingente de son environnement donc non libre. Une réponse égalitaire refuse de prendre en compte les particularités de chaque situation.

## Préserver les talents de chacun.

Ce n'est pas en proposant une réponse unique pour tous que nous permettrons à chacun de se sentir personnellement appelé à valoriser les **talents reçus**. En logeant tout le monde à la même enseigne, nous risquons de plonger notre société dans une indifférenciation égalitaire, voire dans un "chaos" dont le Créateur a fait sortir, par des différences multiples, sa création et l'humanité (Livre de la Genèse). Protégeons notre diversité humaine, sociale et répondons à la question : quel est le charisme des couples homosexuels appartenant à cette Création? Un bon nombre de personnes homosexuelles sont conscientes de cette vocation propre, d'agapè particulière.

## Cohérence et incarnation.

Peut-on passer du droit **de** l'enfant au droit **à** l'enfant ?

Un être quel qu'il soit trouve sa cohérence, son **unité** dans l'acceptation de sa propre incarnation, ses propres talents et ses propres limites. Pour l'enfant, nous nous devons de préserver son unité. Cette dernière passe par son humanité, par sa dignité trouvant sa source dans une filiation assurée. Cette filiation peut être blessée par les accidents de la vie. L'adoption est une réponse à cette blessure. Mais devons nous volontairement donner vie à des êtres amputés d'une partie de leur source ? Pour la satisfaction de qui ? Au nom de quel droit ? Nous ne devons pas céder aux sirènes de la fiction d'une conception déssexualisée. Sur ce point, nous sommes en tant que médecins impliqués dans ce débat de société par la réponse que nous pourrons donner aux demandes de procréation médicalement assistée qui nous seront faites. Quel pourra être notre recours pour mettre en avant notre clause de conscience ?

La gravité de la remise en cause de la fonction et du symbole forts du mariage demande un **débat national profond** au delà des anathèmes, des sondages trafiqués, des jeux politiques. Nous devons dépasser le simple débat parlementaire de poids incertain. Nous sommes tous profondément concernés. Sur quelles valeurs voulons nous fonder notre société ?

Dr Bertrand Galichon,

Le Président et le Conseil National du Centre Catholique des Médecins Français (CCMF)

Décembre 2012